

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Convocation en date du 27 mars 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024017

**Objet : Modification du tableau
des emplois – Nouvelle
organisation des services**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET
Frédéric TOSEL
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
3CM : Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON
RAPC : Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CCD : Audrey CHEVALLIER remplacée par Martine MOREL
PIRON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Bernard GUERS pouvoir à André MOINGEON
3CM : Jean Philippe FAVROT pouvoir à Andrée RACCURT
CCBS : Philippe PLENARD pouvoir à Jean Jacques BESSON

Excusés :

CA3B : Jean Marc THEVENET
CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCUSO
CCD : Sonia PERI
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT
CCMP : Christine FRANCOIS

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés - affaires administratives expose :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la demande d'avis transmise au Comité Social Territorial,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 4 juillet 2023,

Mme Brousse explique que les activités sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne évoluent : diminution de l'enfouissement, arrêt de la composterie et en parallèle, reprise en régie d'activités auparavant réalisées par des prestataires, augmentation des missions liées à la post-exploitation du site (traitement des effluents, des lixiviats, ...). Les activités liées à la conduite d'engins diminuent alors que celles concernant la maintenance et les contrôles augmentent. Une évolution globale des métiers du pôle technique doit être anticipée

En outre, plusieurs départs d'agents ont eu lieu en ce début d'année 2024 (un responsable d'exploitation, un chargé de maintenance et des équipements, un agent de contrôle QSE) et ont incité à une réflexion sur l'organisation globale en interne des différentes tâches afin de rationaliser et d'optimiser les missions et les temps de travail de chacun.

Compte-tenu de ce constat, elle indique qu'il convient de réorganiser les services en redistribuant une part des missions des agents de contrôle QSE sur les assistantes accueil pesée et sur les agents d'exploitation polyvalents et sur un nouveau poste d'assistant QSE. Les responsables d'exploitation des sites deviendront des responsables exploitation et maintenance. Les fiches de postes de chacun seront revues ainsi que celles du chargé de travaux et des responsables des pôles technique, industriel et travaux neufs et QSE.

D'autre part, à la suite d'une campagne de vérification menée par la Paierie Départementale, il n'a pas été possible de retrouver la délibération créant le poste de chargé de communication alors que ce dernier est pourvu depuis 2005, il y a lieu de procéder à une régularisation.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SUPPRIME 2 postes d'agents de contrôle QSE

SUPPRIME 1 poste de chargé de maintenance et des équipements

CREE un poste d'assistant QSE d'une durée de 35 heures hebdomadaires, précisant que cet emploi sera à pourvoir au niveau du grade de technicien ou du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise et indique que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

CREE rétroactivement, pour régularisation, un poste de chargé de communication précisant que cet emploi est ouvert sur le grade des attachés et indique que l'emploi pourra être pourvu

par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

MODIFIE l'intitulé des postes d'agent d'exploitation polyvalent en agent exploitation et maintenance

MODIFIE l'intitulé des postes de responsable d'exploitation des sites en responsable exploitation et maintenance et précise que cet emploi sera à pourvoir au cadre d'emploi des techniciens et confirme que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

MODIFIE l'intitulé du poste de chargé de travaux en chargé de travaux et maintenance et indique que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

AUTORISE le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement .

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président



A blue circular stamp with the text "ORGANOM" at the top and "Le Président" in the center. A signature in blue ink is written over the stamp.